

## **Deux victoires juridiques dans la bataille contre le CETA... Restons mobilisé-es et signons la pétition !!!**

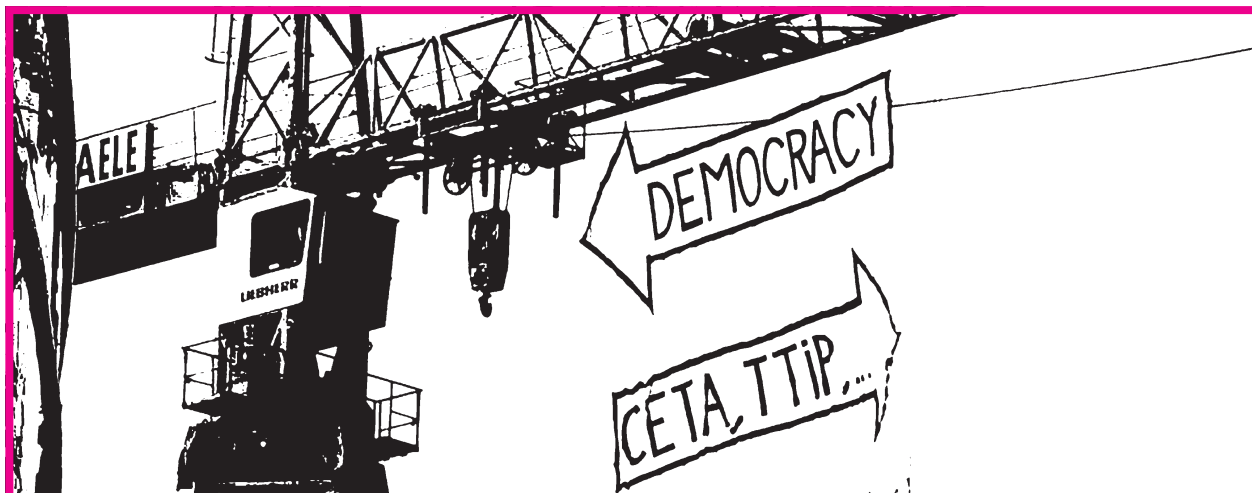
Deux décisions juridiques récentes sont venues invalider les méthodes anti-démocratiques pratiquées par l'Union Européenne en matière de traités de libre-échange :

### **1) Le 10 mai le Tribunal de l'UE a annulé la décision de la Commission européenne refusant l'enregistrement de la proposition d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) sur le TAFTA et le CETA, en septembre 2014**

Plus de 3 millions de signatures avaient été collectées alors par des ONG partout en Europe, dont le collectif Stop Tafta (dont fait partie Solidaires).

Cette « initiative citoyenne européenne » permet en théorie aux citoyen-nes européennes de peser sur les politiques européennes.

Or la Commission européenne avait refusé d'enregistrer cette ICE au prétexte qu'elle sortait du cadre juridique prévu. Victoire, aujourd'hui au goût amer, intervenue bien tardivement...après le vote d'adoption du CETA par le Parlement européen le 15 février dernier !



Voir le communiqué du collectif stop Tafta :

<https://www.collectifstopafta.org/actu/article/initiative-citoyenne-europeenne-stop-tafta-et-ceta-le-tribunal-de-l-ue-juge-que>

## **2) La deuxième décision concerne la question de la compétence de l'UE pour l'adoption des traités de libre échange**

**La Cour de justice de l'Union européenne a considéré le 15 mai que les accords commerciaux de l'UE** incluant des clauses sur l'investissement ou sur le règlement des différends investisseurs-États relèvent bien de la **compétence partagée de l'UE et des États, et ne peuvent être approuvés sans l'implication des États-membres.**

Cet arrêt rendu à propos de l'accord de libre échange signé entre l'UE et Singapour en 2013 sert à confirmer que l'UE ne peut se contenter d'une ratification de ces traités par le seul parlement européen. En conclusion, pour le CETA c'est bien la ratification des 28 États membres qui devrait intervenir !

Voir le communiqué :

<https://www.collectifstopafta.org/actu/article/accords-commerciaux-la-cour-de-justice-de-l-union-europeenne-desavoue-la>

**Pour autant, pour Solidaires et le collectif Stop Tafta il faut continuer à se mobiliser, en signant notamment l'initiative Stop CETA du collectif :**  
<https://www.collectifstopafta.org/ressources-materiels/ceta/article/initiative-citoyenne-stop-ceta>

Le flou juridique est entretenu sur la date de départ de l'application provisoire du Traité (elle pourrait arriver très rapidement suivant la commission européenne si le Canada « notifie » le traité).

Il faut de toute manière peser pour bloquer la ratification par la France du CETA. C'est d'autant plus d'actualité que le président élu s'est déclaré à plusieurs reprises pour la signature du CETA, même si dans son programme il modérerait sa position en voulant consulter une commission d'« experts scientifiques » qui ne serait de toute manière qu'un alibi... pour mieux le ratifier.

Le CETA est porteur de lourdes menaces sur l'agriculture, les services publics, les réglementations en matière de santé et de protection des consommateurs, les droits sociaux et du travail, la sauvegarde de l'environnement et du climat. Plus que jamais, restons mobilisé-es !

